

RETARDS NON MOTIVÉS

3^e retard : Une **rencontre** obligatoire (avertissement) avec l'enseignant répondant

4^e retard : Une **retenue** obligatoire

5^e retard : Une **retenue** obligatoire ET une **rencontre** avec le/la T.E.S. de l'encadrement

6^e retard : Une **convocation** de ½ journée obligatoire lors de la prochaine journée pédagogique

7^e retard : Une **retenue** obligatoire

9^e retard : Une **convocation** de 1 journée obligatoire lors de la prochaine journée pédagogique

10^e retard : Une **rencontre** obligatoire avec le/la T.E.S. de l'encadrement ET LES PARENTS

11^e retard et tous les suivants : Une suspension interne immédiate pour le reste de la période

ATTENTION : À partir du 11^e retard, ils entraîneront tous, **sans exception**, une suspension interne immédiate pour le reste de la période. C'est la conséquence directe d'un abus de retards non motivés de la part de l'élève.

ABSENCES NON MOTIVÉES

1 période dans la journée : Une **retenue** obligatoire

2 périodes dans la même journée : Une **retenue** obligatoire ET une période de **récupération** obligatoire*

3 ou 4 périodes dans la même journée : Une **retenue** obligatoire ET deux **récupérations** obligatoires*

ATTENTION : Les périodes de récupérations peuvent être remplacées par une retenue. L'inverse n'est pas une option. Une absence à une récupération obligatoire entraînera automatiquement une retenue.

EXPULSIONS DE CLASSE

3^e expulsion : Une **collecte d'informations** sera demandée auprès de l'enseignant répondant

6^e expulsion : Une **rencontre** obligatoire avec le/la T.E.S. de l'encadrement et LES PARENTS

7^e expulsion : Une **suspension interne** de 4 périodes

8^e expulsion et toutes les suivantes : Une suspension externe pour le reste de la journée

ABSENCES AUX RETENUES ET/OU PÉRIODES DE RÉCUPÉRATION

1^{ère} retenue : Une **remise unique** pourrait être autorisée par le/la T.E.S. de l'encadrement

2^e retenue : Une **convocation** de ½ journée obligatoire lors de la prochaine journée pédagogique

3^e retenue : Une **rencontre** obligatoire avec le/la T.E.S. de l'encadrement

4^e retenue : Une **convocation** d'une journée obligatoire lors de la prochaine journée pédagogique

5^e retenue : Une **rencontre** obligatoire avec le/la T.E.S. de l'encadrement et LES PARENTS

6^e retenue : Une **suspension interne** de deux périodes

7^e retenue : Une **suspension interne** de quatre périodes

8^e retenue et toutes les suivantes : Une suspension externe pour le reste de la journée



***ATTENTION :** Une fois la retenue et/ou la récupération attribuée, elle est ET restera obligatoire... même si le parent désire motiver à ce moment, car il avait oublié. N'oublions pas qu'un courriel de rappel avec un Avis d'absence est toujours envoyé la journée même au parent pour éviter ces oublis de motivation.